

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 3 décembre 2020**

**DCM N° 20-12-03-4**

**Objet : Réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange-aux-Bois : bilan de clôture de la convention de mandat conclue entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM concernant la phase "études".**

**Rapporteur: M. REISS**

Par convention de mandat du 8 août 2018, entrée en vigueur le 3 septembre 2018, la Ville de Metz a confié à la SAREMM un mandat d'études pour la réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange-aux-Bois.

Il convient aujourd'hui de clôturer cette mission, dont le bilan financier a été arrêté le 31 décembre 2019, et de donner quitus à la SAREMM.

Le bilan de clôture de cette mission présenté par la SAREMM et approuvé par la Ville de Metz s'établit comme suit :

Total des dépenses (y compris rémunération de la SAREMM) :	35 142,52 € TTC
Total de versements de la Ville de Metz :	50 000,00 € TTC
Soit un excédent à restituer à la Ville de Metz :	14 854,48 € TTC

La Ville de Metz ayant conclu avec la SAREMM une nouvelle convention de mandat relative à une mission d'exécution en date du 5 avril 2019, il a été convenu entre les parties que l'excédent susvisé sera versé au compte de l'opération de mandat de travaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018 confiant à la SPL SAREMM une mission de mandat d'études concernant la réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange-aux-Bois,

VU le bilan de clôture présenté par la SAREMM et approuvé par la Ville de Metz,

**CONSIDERANT** que la mission d'études de la SAREMM est achevée,

**CONSIDERANT** qu'il convient de donner quitus à la SAREMM pour l'accomplissement de sa mission,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un protocole de clôture définissant les dispositions de clôture,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan de clôture de la mission d'études présentée par la SAREMM concernant la construction d'un terrain de football dans le quartier de la Grange-aux-Bois, décomposé comme suit :
  - Total des dépenses (y compris rémunération de la SAREMM) : 35 142,52 € TTC
  - Total de versements de la Ville de Metz : 50 000,00 € TTC
  - Soit un excédent à restituer à la Ville de Metz : 14 854,48 € TTC
- **DE VERSER** au compte de l'opération de mandat de travaux confiée à la SAREMM par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2019, l'excédent de 14 854,48 € TTC.
- **DE DONNER** quitus à la SAREMM pour l'accomplissement de sa mission d'études.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le protocole de clôture et tous les documents se rapportant à la présente.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Animation, Jeunesse, Sports et Vie Associative  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.3 Conventions de Mandat

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 1

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**